

LES TRIBUNAUX

COUR CIVILE DE DISTRICT.

Frederick D. Lock vs. Morgan's Louisiana & Texas R. R. S. S. Co. réclamation, \$215.30.
 Hercules Realty Co., Ltd., vs. Streetly & Chadwick et als., saisie provisoire, \$17,590.
 Hans Heidner vs. Michel Karst, propriétaire de la M. Karst Distributing Co., réclamation, \$127.74.
 Society for the Relief of Orphan Boys vs. The Nola Trading Co., et als., réclamation pour un loyer, \$2,325.
 Dr. Arthur P. Fellastre vs. The Jullman Co., réclamation, \$1,403.50.
 Camille Larioux François vs. Anna Lapuyade, son épouse, procès transféré de l'ancienne Troisième Cour de District.
 T. Dumas vs. E. Vivien, saisie provisoire, \$11.75.
 T. Dumas & Sons Co., Ltd., vs. James H. Sovens, séquestre, \$145.75.
 Maurice Champon vs. Mignon Felice St-Pé, procès en divorce.
 W. W. Carre Co., Ltd., vs. Carl E. Peterson, confession de jugement, \$172.39.
 Charles Schneidau et als. vs. Mme Adrienne B. Bonnet Barbier et als., demande en partage.
 Quaker Realty Co., Ltd., vs. Pierre Mazureau Choune Duval, confirmation de titre.
 Board of Health de la Paroisse d'Orléans et la Ville de la Nouvelle-Orléans vs. Adam Kurty, atteinte de la lèpre.
 Mme Ethel Farrel, épouse divorcée de Francis Vaughn Mitchell vs. M. et Mme W. E. Weeks, réclamation de \$265.
 Wm. J. Comorford vs. Eugène T. Lyons, président; Elie J. Burke, surintendant; Wm. A. Hahn et als., réclamation et injonction, \$5,300.

Successions.

La succession suivante a été ouverte:
 Mme Solidaire Esteves, épouse d'Honore Beaulieu, et de sa fille Evalina Beaulieu, épouse de Robert L. Grant, demandé à être mise en possession d'une propriété.
 Mme Dora McKissick, demandé à être autorisée à emprunter.
 Weldon Boyer, demandé à être émancipé.
 Pauline Larioux François, ou Pauline Larioux, a été interdite.
 Nathaniel Cado, un cafetier, demeurant rue St-James 640, a comparu devant la Cour Juvenile, hier, pour avoir vendu une boisson enivrante à un mineur.

Il a été jugé coupable, et a payé une amende de \$50.

PREMIERE COUR DE CITE.

Nouveaux Procès.

University Extension Society, Inc. vs. Louis A. Barbier, réclamation, \$24.75.
 University Extension Society, Inc. vs. B. A. Grace or Bigio A. Grace, or Graci, réclamation, \$24.75.
 University Extension Society, Inc. vs. L. C. Farris, or Lucas C. Farris, réclamation, \$20.75.
 University Extension Society, Inc. vs. E. L. Belden or Edward L. Belden, réclamation, \$7.75.
 Charles B. Mason vs. Charles E. Feldner, réclamation, \$10.65, sujet à un crédit de \$5.
 French Market Ice Mfg. Co. of New Orleans, Ltd., vs. George R. Hollander, conduisant ses affaires sous le nom de "Cane Products Co.", réclamation, \$71.
 N. J. Manally vs. J. Dendruiger, demande à être mis en possession d'une maison.
 Théodore Melder vs. Mary Tourpoor, veuve de Charles Temple, et épouse divorcée de Jack Raines, demande à être mise en possession d'une propriété.
 Adrien Hypolite Gerde et als. vs. la Ville de la Nouvelle-Orléans, pétition, demande de cancellation de taxes.
 Thomas Duval vs. Bernard C. Schlemmer, réclamation, \$99.50.
 Walter Gabriel vs. M. Giambolucio, réclamation, \$40.
 F. Hollander & Co. vs. Frank McTopy, réclamation, \$98.88.
 Peter V. Young vs. George S. Westerfield, conduisant ses affaires sous le nom de "National Box Co.", réclamation, \$28.50.

VENTES INSCRITES AU BUREAU D'ALIENATIONS

N. O. Browing Co., à Louis Spirro, 2 lots Thalia, Erato, Willow et Claiborne, \$2775 — Benedict.
 Mme Oscar Magalus à Dixie Homestead Assn., lot Tonti, L'Abadie, Miro et Onzaga, \$325 — Beary.
 Acquéreur à John A. Boubay, la même propriété, \$1800 — Beary.
 George Warner, à Dixie Homestead Assn., 2 lots St. Roch, Spain, Galvez et Johnson, \$875 — Beary.
 Diana Realty Co., à Albert Workman, lot Jackson, Derbigny, Première et Roman, \$365 — Beary.
 Joseph A. Blythe à G. J. Desjume, privilège d'acheter 6 lots dans le terrain Orléans, \$180 — Joseph A. Blythe à Harry L.

Deas, 5 lots Roosevelt, Taft, E 3me et E 6me, \$50.

Joseph Spielberg à Giuseppe Geraci, 3 lots Belmont Place, La. Ave., Magnolia et South Robertson, \$5600 — Formento.

Ramsay & Danziger pour F. E. Jolian à J. T. Sullivan, privilège d'acheter la propriété No. 279 Audubon Boulevard, entre Claiborne et Fontainebleau, \$8000.

Dauner-Nassans Realty Co. Ltd., à Lazarus Aronson, 3 lots Rampart, Upperville, Robert et Saratoga, 72625. — Dreyfous.

Mme Benjamin Lewis à Walter S. Lewis, lot Palmer Ave., Freret, Howard et Bloomingdale, \$1,000 — Sheriff.

Veuve Spencer Johnson à Hy. L. Cool, lot La. Ave., Delachaise, Freret et Robertson, \$400 — Basich.

Mme James D. Atkinson à German American Homestead, portion Short, Fontainebleau Drive, Fern et Belfast, \$4100 — Meunier.

Acquéreur au Vendeur, la même propriété, \$4100 — Meunier.

Mlle Rosa Schwartz et Joseph Schwartz à Louis M. Bartholomew, lot Cherokee, Millaudon, McCarthy et DuArmas, \$800 — Fletcher.

Carrollon Land Co., Ltd. à Leo M. Eames, lot Joliet, Forshey, Olander et Cambroune, \$400 — Guilbault.

HYPOTHEQUES.

John J. Paquette à George A. Thomas, \$7000, 1 billet, 1 an, 6 1/2 pour cent, lot Camp, Girod, Juliet et Magazine, — Wenck.
 John A. Pace, à Oscar A. Schreiber, \$500, 1 billet, 1 an, 8 pour cent, 2 lots, La. Ave., Robertson, Delachaise et Magnolia, — Rouen.
 David L. Weil à Frank B. Twomey, \$6000, 4 billets, 1 an, 7 pour cent, lot Dryades, Clio, Erato et Baronne, et lot Dryades, Baronne, Felicity et St. Andrew — Dreyfous.
 Veuve Chas. J. Cook à F. D. Charbonnet, Jr., \$1000, 1 billet, 1 an, 7 pour cent, lot Louisa, Piety, Rampart et Bragundy, et lot Independence, Congress, Royal et Chartres, — Charbonnet.
 Mlle Josephine Perino à John Dantone, \$750, 7 billets, 7 pour cent, 2 lots Berlin, Magnolia, Millan et Robertson, — Young.

La Question D'Epire.

Correspondance Spéciale de l'Abéille.
 Janina, 10 mai. — D'après les renseignements parvenus ici, le Gouvernement Epire semble désireux d'aboutir à un arrangement amiable avec le Gouvernement albanais; il accepterait une autonomie purement administrative reposant sur des garanties sérieuses; il se plaint de l'im-

précision des propositions qui ont été faites jusqu'à présent.

Une Idée Pratique

Pour le maintien et la propagation de la langue française en Louisiane.

La langue française a toujours été et reste plus que jamais le plus merveilleux et le plus puissant instrument de civilisation des temps modernes.

Elle doit à sa clarté, à sa précision d'être la langue de la diplomatie. Elle a emprunté au latin d'admirables formules, qui traduisent la pensée avec une vigueur et une concision surprenantes, formules, dont on ne trouve les équivalents dans aucune autre langue.

Elle a aussi le précieux privilège d'être la langue préférée des femmes, parce qu'elle leur permet d'exprimer avec une extrême facilité, sans aucun effort intellectuel pénible, les nuances les plus délicates de leurs sentiments les plus intimes.

Toutes les nations ont produit des hommes de génie, dont les chefs-d'œuvre se transmettent d'âge en âge, de générations en générations.

Les Grecs ont eu Homère, Eschyle, Euripide; Les Latins, Virgile, Horace, Cicéron;

L'Italie, Dante, le Tasse; L'Espagne, Cervantes; L'Angleterre, Shakespeare, Milton;

L'Allemagne, Goethe; La France, Racine, Corneille, Molière;

Les Etats-Unis, Longfellow. Mais aucune de ces langues n'a atteint, à un si haut degré que la langue française, la grâce, l'élégance, la perfection de la forme.

Dans l'univers entier, ceux auxquels il a été donné une haute culture intellectuelle, s'efforcent d'acquiescer une connaissance approfondie de la langue française.

Les hommes de lettres et les philosophes de tous les pays cherchent des inspirations dans les innombrables chefs-d'œuvre de nos écrivains et de nos penseurs.



Les poètes y trouvent l'harmonie, le lyrisme et les douces consonances des Grecs et des Latins.

C'est surtout dans nos livres que les humoristes rencontrent la verve alerte, la raillerie fine et délicate, l'esprit attique, à l'expression desquels la merveilleuse souplesse de notre langue se prête admirablement.

Quant à nous Français et Louisianais nous avons contracté envers la civilisation l'imprescriptible obligation de travail à la propagation de notre belle langue.

Ne pas remplir, dans toute sa plénitude, cet impérieux devoir serait une déchéance. S'inspirant de ces idées la nouvelle administration de l'Abéille, afin d'encourager la jeune génération, de 15 à 25 ans, à écrire le Français recevra des essais d'articles de ceux et de celles qui auront le désir de lui en envoyer, et dont ils auront choisi eux-mêmes les sujets.

Les articles seront signés d'un pseudonyme. En nous les envoyant, les auteurs devront nous donner leurs noms et adresses.

Les articles qui offriront suffisamment d'intérêt pour être publiés paraîtront dans le numéro du dimanche sous le pseudonyme de l'auteur.

Après avoir subi les corrections que la rédaction de l'Abéille jugera nécessaires, ils seront reproduits une seconde fois.

Un comité composé de trois membres, dont deux n'appartenant pas à la rédaction de l'Abéille, décernera un prix d'une valeur élevée au meilleur article écrit dans une période d'une année. Si le mérite des articles reçus le justifie, à l'expiration des six premiers mois, un prix sera accordé au meilleur article.

Ce prix semestriel sera moins important que le prix annuel. L'article qui aura obtenu le prix semestriel participera au concours du prix annuel.

L'administration de l'Abéille se réserve le privilège, quand elle croira devoir en user de n'admettre au concours que les candidats qui auront envoyé plusieurs articles chaque mois, autant que possible, un article par semaine, pendant le cours d'un semestre ou d'une année.

Les candidats peuvent nous envoyer leurs articles en toute sécurité; nous ne ferons connaître que leurs pseudonymes. Quant à leurs noms, nous ne les publierons qu'après en avoir obtenu l'autorisation préalable.

Un prix spécial sera décerné à l'auteur des meilleurs articles, écrits sur l'Exposition des Idées de la Nouvelle-Orléans.

Un article par semaine envoyé à l'Abéille, jusqu'au jour de l'ouverture de l'exposition, donnera droit au concours.

D. MERCIER'S SONS

Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales;

Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de Toilette pour messieurs et enfants

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à dix heures et ferme le dimanche. Coin des rues Dauphineté et Bienville, à deux blocs de la rue du Canal, 2ème District.



SIROP ANGELL

CONTRE LA TOUX COQUELUCHE

TOUX, RHUME, BRONCHITE, MALADIES DES POUMONS ET DE LA GORGE

P. IX, (expédié Franco) 25 et 50 SOU

Préparé par DR. RICHARD ANGELL

Et chez tous les Pharmaciens de la Nouvelle-Orléans.

La Compagnie d'Assurances Liverpool & London & Globe
 A cherché pendant ses cinquante années de service aux Etats-Unis à réaliser la définition du mot assurer, à savoir: "Rendre certain ou garantir." Toutes personnes en réclamations pour pertes, assurées dans cette Compagnie et atteintes par les sérieuses contagiations qui ont eu lieu dans ce pays-ci et dans d'autres, attesteront volontiers, croyons nous, le sentiment de sécurité que leur a fait éprouver la possession de nos polices et la satisfaction que leur ont donnée nos réglemens.

Les articles devront être écrits très lisiblement, sur le recto seulement, d'une feuille de papier bledier et ne pourront dépasser une colonne du journal, environ 1,000 mots.

Les prix seront fixés d'après la valeur littéraire des articles reçus, et consisteront en médailles d'or, montres en or, ou leur équivalent en argent, au choix du gagnant.

— Quelle vilaine bête tu promènes là...
 — Men parle pas, c'est ma belle-mère qui a tenu à m'accompagner.
 — Mais non, c'est de ton chien que je voulais parler...

VENTES A L'ENCAN.
VENTES PAR LE SHERIF
 ANNONCE JUDICIAIRE.
 Vente de propriété améliorée de valeur du Premier District, "Eglise," portant le numéro municipal No. 2915, rue Perdido, entre les rues Gayoso et Dupré.
 John D. Nix, Jr., vs. Saint Luke Baptist Church.

JULES LALERE,
 IMPORTATEUR
 d'Espadrilles Françaises
 Confortables pour les cors et oignons. Excellentes pour la maison, le bureau et le gymnase. La chaussure la plus durable qui soit fabriquée.
 611 Rue Bourbon,
 Nouvelle-Orléans - Louisiane

SPORTSMEN'S SPECIAL



LOUISIANA SOUTHERN R. R. (N. O. T. & M. R. R. CO., LESSEE)

SHELL BEACH

TOUS LES DIMANCHES

Départ Ar. Shell Beach 5:00 A. M. || Départ Shell Beach 4:10 P. M.
 Arrêts: Rue Poland, Avenue Friscoville, St. Bernard, Reggio, Ysclosky. 6:05 A. M. || Ar. Nouvelle-Orléans 5:15 P. M.

SERVICE PAR MOTOR-CARS

\$1.00 Aller et Retour SAMEDI ET DIMANCHE sur tous les trains.

Pêche et chasse de premier choix. Appât sur les lieux à Shell Beach. Bon Restaurant.

Le service ci-dessus est en plus des trains réguliers.